



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 70465

Texte de la question

M. Didier Julia attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'inégalité de traitement dont sont victimes les anciens combattants en Afrique du Nord en matière de bénéfices de campagnes au regard des autres conflits. Le rapport d'un inspecteur général devait être déposé à la fin du premier semestre 2005. Il lui demande de le rendre public et de lui faire connaître les intentions du Gouvernement pour réparer l'injustice qui subsiste.

Texte de la réponse

Conformément aux engagements pris lors de la présentation du budget pour l'année 2005, le ministre délégué aux anciens combattants a fait étudier la question de l'attribution éventuelle de la « campagne double » aux fonctionnaires anciens combattants d'Afrique du Nord ayant poursuivi leur vie professionnelle dans le secteur public. Confiée à un inspecteur général des affaires sociales, Christian Gal, cette étude a pris la forme d'un rapport remis au ministre. En raison de la complexité technique des questions relatives aux bonifications d'annuités et de la variété des options ouvertes par le rapport, le ministre a décidé de saisir le Conseil d'État d'une demande d'avis. C'est à l'issue de cette consultation et au terme d'une concertation interministérielle que le ministre délégué aux anciens combattants fera connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70465

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2005, page 6984

Réponse publiée le : 23 août 2005, page 7970